



Aptar Annonce la Signature d'un Contrat de Cession d'Actions Portant sur l'Acquisition d'une Participation Majoritaire dans Voluntis au Prix de 8,70 € par Action

CRYSTAL LAKE, Illinois, 23 juillet 2021 -- AptarGroup, Inc. (NYSE: ATR), leader mondial dans le domaine du conditionnement de produits pharmaceutiques et de biens de consommation, a annoncé aujourd'hui, à la suite de l'entrée en négociations exclusives avec Voluntis (ENXTPA : ALVTX) le 21 juin 2021, et à l'issue de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel de Voluntis, avoir signé, le 22 juillet 2021, un contrat de cession d'actions concernant l'acquisition d'une participation majoritaire dans Voluntis, représentant environ 64,6% du capital social de Voluntis (sur une base non diluée), pour un prix de 8,70 € par action.

La réalisation de la cession du bloc d'actions devrait intervenir avant la fin du troisième trimestre 2021 et est sous réserve des conditions usuelles, notamment l'approbation du Ministère français de l'Économie au titre de la réglementation relative au contrôle des investissements étrangers.

A l'issue et sous réserve de la réalisation de cette acquisition, Aptar initierait une offre publique d'achat obligatoire visant à acquérir les actions restantes de Voluntis à un prix identique de 8,70 € par action (l' « **Offre Publique d'Achat** »). L'Offre Publique d'Achat serait déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « **AMF** ») au troisième trimestre 2021 et soumise à l'autorisation réglementaire de l'AMF.

Si les conditions réglementaires sont satisfaites à l'issue de l'Offre Publique d'Achat, Aptar a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire sur les actions de Voluntis restantes en circulation.

Conformément à la loi applicable, le conseil d'administration de Voluntis, en accord avec la recommandation du comité *ad hoc*, a nommé Advolis Orfis en tant qu'expert indépendant le 5 juillet 2021 et émettra, notamment sur la base du rapport de l'expert indépendant appelé à se prononcer sur les conditions financières de l'Offre Publique d'Achat et de l'éventuel retrait obligatoire consécutif, un avis motivé sur l'Offre Publique d'Achat et ses conséquences pour Voluntis, ses actionnaires et ses employés.



À propos d'Aptar

Aptar se positionne parmi les leaders mondiaux dans le domaine de la conception et de la fabrication d'une vaste gamme de produits de conditionnement pour les produits pharmaceutiques, les biens de consommation et les principes actifs. Les solutions et services innovants d'Aptar desservent une multitude de marchés finaux tels que la pharmacie, la cosmétique, les soins personnels, la maison, dans le secteur des produits alimentaires et des boissons. Aptar exploite les connaissances acquises, la conception, l'ingénierie et la science en vue de créer des technologies de dosage, de distribution et de conditionnement de protection pour les plus grandes marques du monde, engendrant ainsi une différence significative dans la vie, l'environnement esthétique, la santé et le foyer de plusieurs millions de patients et consommateurs à travers le monde. Le siège social d'Aptar se situe à Crystal Lake, dans l'Illinois, et il emploie 13.000 salariés dans 20 pays. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.aptar.com.

Ce communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles, notamment sur l'acquisition potentielle de Voluntis et les effets anticipés de cette acquisition. L'emploi de termes ou de verbes au futur ou au conditionnel, tel que « sera », « serait » et « devrait » vise à identifier ces déclarations prévisionnelles. Les déclarations prévisionnelles sont formulées conformément aux dispositions relatives aux règles d'exonération (Safe Harbor) de la Section 27A de la loi Securities Act de 1933, ainsi que de la Section 21E de la loi Securities Exchange Act de 1934, et reposent sur nos convictions et hypothèses issues des informations dont nous disposons actuellement. Par conséquent, nos résultats réels sont susceptibles de différer significativement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prévisionnelles, en raison de risques et incertitudes connus ou inconnus propres à l'environnement de nos sites et entreprises, notamment, sans toutefois s'y limiter : la satisfaction des conditions nécessaires à la réalisation de l'acquisition et de l'offre publique ; les bénéfices attendus de l'acquisition ; l'intégration réussie de Voluntis ; l'environnement réglementaire ; et la concurrence, en particulier les avancées technologiques. Pour obtenir de plus amples informations sur ces risques et incertitudes, veuillez consulter les dépôts d'Aptar auprès de la Securities and Exchange Commission, notamment les discussions figurant dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Discussion et analyse de la direction concernant les conditions financières et les résultats d'exploitation », sur les Formulaires 10-K et Formulaires 10-Q d'Aptar. Aptar décline toute obligation d'actualiser les déclarations prévisionnelles, que ce soit en réponse à de nouvelles informations, à des événements futurs ou pour toute autre raison.

#

Contact Relations Investisseurs :

Matt DellaMaria
AptarGroup, Inc.
+1 815 479 5530
matt.dellamaria@aptar.com

Contact Presse :

Carolyn Penot
Aptar Pharma
+33 1 39 17 20 38
carolyn.penot@aptar.com